

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0116</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">07 AVRIL 2023</p>
<p>APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE COFINANCEMENT À PASSER AVEC LA COMMUNE D'ELNE POUR LA RÉFECTION DE LA VOIRIE DE LA RUE DU LANGUEDOC SUITE AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2023, à l'Espace Jean Latrobe –Salle Carignan située Rue du Château à Ortaffa 66560, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Christian GRAU donne procuration à Antoine PARRA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN donne procuration à Nicolas GARCIA, Martine JUSTO donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Vincent NETTI donne procuration à Grégory MARTY, Samuel MOLI donne procuration à Gilbert CRITELLI.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres présents : 34

Nombre de votants : 45

Nombre de procurations : 11

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230407-DL2023-0116-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

A l'occasion de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur le secteur dit de la Mairie en décembre 2022, la commune d'Elne et la CC ACVI ont souhaité définir les conditions dans lesquelles les voiries seraient remises en état.

La commune d'Elne portant une attention particulière à la Rue du Languedoc, souhaite sur cette voie et contrairement aux autres, une réhabilitation complète de la chaussée sur toute sa surface afin qu'elle retrouve esthétique et harmonie.

Toutefois, la CC ACVI ne finançant que la remise en état de la portion de voie sur laquelle elle est intervenue, les deux parties se sont rapprochées de manière exceptionnelle, pour déterminer la prise en charge respective du coût d'une remise en état complète de la Rue du Languedoc sur la totalité de sa surface.

A cet effet, un projet de convention de cofinancement à passer avec la commune d'Elne est proposé, précisant les montants des participations de la commune et de la CC ACVI ainsi que les modalités de règlement.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire, d'une part, d'approuver, les termes de la convention à passer avec la commune d'Elne et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes les pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de cofinancement à passer avec la commune d'Elne qui prévoit une participation financière de la CC ACVI à hauteur de 48.45% du coût prévisionnel des travaux soit 36 000-€ TTC (trente-six mille euros toutes taxes comprises),

Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/04/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA.

The image shows a red circular official seal of the 'Communauté de Communes ACVI'. The seal features a central emblem with a figure and the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom. A black ink signature, 'Antoine Parra', is written across the seal.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.